



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent excusé : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mardi 30
septembre 2025**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mardi 30 septembre 2025

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

Absent excusé :

Secrétaire : Jean-Marie DROMARD

1. Délibération

a. Le conseil délibère pour renouveler la convention d'adhésion du domaine nordique à ENJ (Espace Nordique Jurassien) pour la saison 2025-2026

Cette convention fixe les activités couvertes par la redevance et les conditions de réciprocité partagées. Une politique tarifaire commune est proposée aux sites nordiques adhérents, que les gestionnaires de sites s'engagent à respecter.

Dans ce cadre la commune s'engage à reverser à l'ENJ :

7,00 % du produit de la redevance nordique pour la part de Chiffre d'Affaires inférieur à 50 000 €

6,50 % du produit pour la part de CA comprise entre 50 000 € et 100 000 €

5,25 % du produits au-delà des 100 000 €

Auquel s'ajoutera la mise en place d'un fond de péréquation calculé sur une assiette de 50 % des ventes de Pass saison Montagnes du Jura réalisées par les sites nordiques.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b. Le conseil délibère pour valider la décision modificative n°1 du budget principal

Le budget primitif voté en début d'année n'est qu'une prévision qu'il est nécessaire de réajuster tout au long de l'année. Le document retraçant les ajustements de crédits est consultable en mairie.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

c. Le conseil délibère pour le versement d'une participation financière au RPI -commune d'Echallon

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Echallon, en date du 17 mars 2025, a fait part des investissements prévus pour le RPI Belleydoux-Echallon concernant le changement du lave-vaisselle de la cantine scolaire et du matériel informatique de l'école.

Cette participation financière est calculée en fonction du nombre d'enfants de la commune (16/79) inscrits au RPI, sur le montant hors taxes de ces achats (10 575,12 € (4 420,96 € pour le lave-vaisselle + 6 154,16 € pour le matériel informatique).

La participation pour la commune de Belleydoux s'élève donc à 2 141,80 € (10 575,12 € x 16/79).

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Demandes d'urbanisme

- DP00103525H0013 déposée par Monsieur de GAILLARD Emeric
- DP00103525H0014 déposée par Monsieur RICHEROT Clément
- DIA00103525H0002 déposée par le Notaire RIGAUDIER Eloïse
- DIA00103525H0003 déposée par la SCP BERNARD

3. Courriers et mails reçus

a) Demande de départ à la retraite au 01/01/2026 de Madame JACQUIOD Annette

Madame JACQUIOD peut prétendre à faire valoir ses droits à la retraite et a émis le souhait de partir au 1^{er} janvier 2026.

Les élus prennent acte de cette décision.

b) HBA- convention de passage sur les sentiers de randonnée pédestre

Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention de passage avec Haut Bugey Agglomération.

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Absent excusé : 0

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mardi 30
septembre 2025**

c) Pompiers – réunion du 13/09/2025

Monsieur ROUSSILLON Cédric, chef du SLIS Echallon/Belleydoux, à la suite d'une réunion interne, a transmis un mail aux communes d'Echallon et Belleydoux demandant aux maires de prendre en considération la volonté des sapeurs-pompiers des deux SLIS pour aller vers une future intégration départementale.

La prise de décision concernant une départementalisation incombe aux mairies et non aux pompiers.

Une réunion avec les mairies des deux communes est prévue prochainement pour aborder ce point avec le commandement des pompiers de l'Ain.

d) HBA – proposition de reconduction de la prestation d'accompagnement juridique avec la société SVP pour l'année 2026

Une délibération avait été prise lors du conseil du 17/12/2024 actant la convention pour une durée d'un an (non reconductible) avec HBA pour l'année 2025.

Les membres du conseil décident de renouveler cette convention.

La délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

e) ONF – coupe exceptionnelle parcelle 33

Notre technicien forestier a repéré des épicéas menacés par des attaques de scolytes dans la parcelle 33 de la forêt communale.

Compte-tenu du risque majeur d'extension rapide du phénomène, une coupe exceptionnelle sera prévue pour la récolte anticipée de ces épicéas en dérogation aux prévisions du plan de gestion en vigueur.

3. Divers

a) ONF / Total Energies Renouvelables France : mât de mesures

À la suite d'une réunion en forêt pour définir l'emplacement d'un mât de mesure dans le cadre du projet éolien, ce dernier n'a pas encore été défini de manière précise.

b) ALEC : rénovez en Haut Bugey permanence en mairie le 17 octobre 2025

Cette information a été portée sur le site et affichée à l'entrée de la mairie.

Au 30/09/2025, une inscription a été effectuée en mairie.

c) Convention de déneigement hiver 2025-2026

Comme chaque année, les élus informent la population de la possibilité de signer une convention de déneigement des voies privées selon la délibération DEL2023-21 du 25/10/2023.

La date limite pour le dépôt de toute demande est fixée au 30 novembre de chaque année.

Aucune demande ne pourra être prise en compte après cette date.

d) Photocopieur : renouvellement de contrat à effectuer

Le contrat actuel arrive à échéance le 26/02/2026 (durée de 63 mois à compter du 27/11/2020)

Deux propositions ont été effectuées, une par la société actuelle et par une autre société.

Après discussion, les membres décident la reconduction du contrat avec la société actuelle.

La délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

e) Groupe Tétrás Jura (GTJ) : demande d'autorisation pour poser des pièges photographiques sur les parcelles de la commune pour la période de cette fin d'année 2025 jusqu'à 2027

Cette association de protection de la nature qui travaille à la protection de la biodiversité des forêts d'altitude du massif jurassien souhaite améliorer leurs connaissances sur la fréquentation humaine et pouvoir confirmer les tendances qu'ils ont commencé à observer.

Les membres du conseil décident d'autoriser la pose des appareils photographiques sur les parcelles forestières communales si l'association a l'autorisation de l'ONF qui gère le domaine forestier communal.

4. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mardi 28 octobre 2025 à 19h45.

Fin de la séance à 21h20

Le Maire

M. Pascal COURTOIS



Fait à Belleydoux, le 8 octobre 2025

Le Maire, Pascal COURTOIS